



Facture N° FC_045145

Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie : 0565640796
e.mail : sarl.gratacap@orange.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret : 394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

2051921031U00001 00786

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
PARAMELLE
46210 SAINT CIRGUES

DATE	CLIENT	PAGE
10/07/2025	016547	Page 1 / 1

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
CHAMPIGNON	Bon de livraison client : BC_098019 : : 02/06/25 CHAMPIGNON TIPTOP	2	3,75	7,50	8
PDQDIVERS	TUBE COLLE CEMENT 20GR	1	4,81	4,81	8
FAUQ3261603	Bon de livraison client : BC_098132 : : 13/06/25 Mamelon MM 50/60	1	16,32	16,32	8
FAUQ1209065	Vanne à Sphère FF 50/60	1	33,68	33,68	8
BOUL100KGS12X80	BOULON 100 KGS 6 PANS 12X80	5	0,90	4,50	8
BOUL100KGS16X80	BOULON 100 KGS 16X80	5	1,39	6,97	8
ECROUFREIN12	ECROU FREIN DIAM 12	5	0,30	1,50	8
ECROUFREIN16	ECROU FREIN DIAM 16	5	0,42	2,10	8
SPA11389	COLLIER RENFORCE 60-63	1	3,58	3,58	8

Virement le 27/07/25

CONDITIONS DE REGLEMENT			
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE
1	97,15	Virement bancaire	31/07/25

Virement bancaire fin de mois

BASES HT	% TVA	MT TVA
8 80,96	20,00%	16,19

TOTAL H.T.	80,96
TOTAL TVA	16,19
TOTAL TTC	97,15
ACOMPTE	0,00

NET A PAYER : 97,15 EUR

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.